

Les Saoudiennes seront désormais répudiées par SMS : le Figaro ose parler de “divorce”...

écrit par Maxime | 10 février 2019



<http://madame.lefigaro.fr/societe/les-saoudiennes-apprendront-desormais-leur-divorce-par-sms-070119-162931>

Jusqu'à présent, les Saoudiens pouvaient obtenir le divorce sans en avoir informé au préalable leur épouse. Les tribunaux du pays enverront désormais, et de manière systématique, un SMS pour prévenir les futures divorcées, comme l'impose une loi entrée en vigueur cette semaine.

En voilà du progrès au pays de Ben Salmane ! Le Figaro évoque à tort un “divorce” et des “réformes religieuses inédites”...

Cette mesure intervient alors que le puissant prince héritier Mohammed ben Salmane mène des réformes économiques, sociales et religieuses inédites dans ce pays pétrolier ultra-conservateur, imposant aux femmes des restrictions parmi les plus sévères au monde.

En réalité, ce n'est pas un divorce mais toujours une répudiation. L'Arabie saoudite en reste toujours à un niveau

de civilisation qui n'a d'équivalent dans notre culture que le droit romain archaïque. Donc on ne retourne même pas au Moyen-âge où la femme était mieux considérée (lire par exemple "la Femme au temps des cathédrales" de Régine Pernoud que j'ai lu cette semaine après ses biographies de Jeanne d'Arc et d'Aliénor d'Aquitaine, trois ouvrages très documentés qui ne manquent pas une occasion de faire des rapprochements avec l'islam pour toujours souligner le retrait du monde islamique, son arriération, l'auteur écrivant en 1982 mais rien n'a changé pour ainsi dire...).

En droit romain, l'autorité maritale ne cessa de décroître et sous Justinien, la répudiation était interdite.

De même, en France, la répudiation n'a jamais été admise par notre Droit. Le christianisme ayant institué l'égalité entre époux, même de puissants personnages du royaume furent excommuniés pour avoir répudié leur femme.

Depuis, la répudiation est sanctionnée en droit interne français ; elle est en droit international privé français dénuée d'effet en France quand elle intervient à l'étranger également.

Encore une preuve de l'incompatibilité de nos modèles, du choc des civilisations...

https://fr.wikipedia.org/wiki/Mariage_et_divorce_en_droit_international_priv%C3%A9_fran%C3%A7ais

La répudiation, procédure admise notamment en droit musulman et prenant différentes formes selon les systèmes de droit positif d'États influencés par le droit musulman, n'est pas reconnue en France. De façon générale, la répudiation est une rupture unilatérale du mariage par l'époux, sans passer devant un juge. En ce sens, une répudiation produite à l'étranger n'a donc aucun effet en France. Néanmoins, le droit français peut reconnaître des formes de rupture du mariage distinctes du divorce français, à condition qu'elles laissent une part à une

négociation bilatérale entre les époux et qu'elle s'effectue devant un juge. Il ne s'agit donc pas de répudiation.

La répudiation est un acte unilatéral, tandis que le divorce suppose la participation du conjoint à la procédure initiée par l'autre ou un accord mutuel. La notification de la répudiation par SMS ne change donc absolument pas de manière radicale le système saoudien qui demeure ainsi incompatible avec le nôtre, totalement incompatible, encore une fois...

En réalité, cette pseudo réforme ne fait que confirmer que le droit de l'Arabie saoudite, la charia, ne considère pas la femme comme une personne à part entière.

En France, il n'y a que les "coups d'un soir", prostituées ou banales concubines qu'on peut "larguer" par SMS...

Si l'Arabie saoudite ne se rapproche donc pas de notre modèle de civilisation, en revanche, on peut se demander si la France sous Hollande et Macron ne se rapproche pas de la déshumanisation que porte en elle cette négation de la dignité de l'être humain.

Ainsi, des salariées d'un hôtel racheté par l'Etat pour accueillir des migrants ont été licenciées par SMS.

<http://resistancerepublicaine.com/2017/07/11/4-salariees-de-lhotel-rachete-par-letat-pour-accueillir-des-clandestins-licenciees-par-sms/>

L'incapacité de l'Arabie saoudite à s'inscrire dans un humanisme est aussi révélée par la fascination qu'y exercent les robots...

<http://resistancerepublicaine.com/2018/04/19/au-fou-la-commission-europeenne-veut-donner-des-droits-et-des-devoirs-aux-robots/>

Cette fois-ci, c'est par le canal de l'UE que ce changement de paradigme pourrait se produire en France.

Le conflit de civilisation risque donc de se résoudre encore une fois à l'avantage du monde musulman... avec la complicité de nos "élites" naturellement.